

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations

du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 septembre 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 06/09/2024

Secrétaire de séance : Francis GUILLOT

PRESENTS : Mesdames Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Marie Claude AVELINO.

PROCURATION(S) : Fabienne AGNOUX donne procuration à Fernand ZANETTI
Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20240913-DEL_2024_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024

Délibération n° 2024-40

Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives

Monsieur le Maire expose au Conseil Communautaire l'intérêt de procéder à l'achat de fournitures administratives par le biais d'un groupement de commandes.

La constitution d'un groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention jointe à la présente délibération.

Le groupement de commandes prendra fin à la date de notification du dernier marché.

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de la consultation et signera l'acte d'engagement commun à chaque membre du groupement, qu'elle notifiera au titulaire. Chaque membre du groupement sera chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du marché.

La commission d'appel d'offres, dont la présidence est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement de commandes, sera composée d'un titulaire et d'un suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives,
- **Accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à cet objet,